



Accord amiable 48h

Par lajeune24

Bonjour,

Ma demande est particulière, on ma offert des cadeaux pour la future naissance de mon enfant. Aujourd'hui cette personne réclame la somme du pour les cadeaux, ce que je peux entendre vu qu'il n'a aucun lien avec mon enfant. Je suis d'accord pour rembourser la somme étant lundi 27 janvier, je lui dis que cela sera fait le vendredi 31 janvier. Mais cet individus n'accepte pas et veut le règlement sous 48h, et me menace de me poursuivre si cela n'est pas fait.

A t-il le droit dans un délai si court? bien évidemment même si jeudi matin il me dis poursuivre les démarches j'effectuerais le règlement le vendredi comme je me suis engager.

Merci a vous
Cordialement

Par kang74

Bonjour

Ma demande est particulière, on ma offert des cadeaux pour la future naissance de mon enfant. Aujourd'hui cette personne réclame la somme du pour les cadeaux

C'est incompréhensible .

On vous a offert des cadeaux =ok

Quel est le rapport avec le fait de devoir de l'argent à une personne ? Quel est le rapport avec les cadeaux ?

Par lajeune24

Il me réclame la somme des cadeaux, car aujourd'hui nous somme en mauvaise entente. Apres je suis d'accord pour lui rembourser car je préfère que tout soit clair. Mais ma question a t-il le droit de me demander un remboursement sous 48h sinon poursuite? Je suis déjà bien gentille de rembourser étant donner qu'il en aura pas l'utilité (poussette) mais de la a m'obliger sous deux jours.

Dit moi si je suis en tord dans l'histoire ? dois je faire ce qu'il demande ? en si peut de temps?

Merci a vous

Par kang74

Qui est cet personne ?

Le même qui vous a fait un cadeau ?

Si on vous a fait un cadeau (à vous seule) je ne vois pas bien pourquoi vous devriez rembourser ...

A moins que vous éludez certaines informations importantes (comme le fait de le " tromper" pour avoir un cadeau, comme le fait d'abuser d'une vulnérabilité, etc)

Par stepat

Bonjour,

La réponse est simple :

- Il n'y a pas d'obligation juridique de rembourser un cadeau
- Même si tel était le cas s'il passe par la justice il n'aura pas le remboursement avant quelques mois.

Donc vous ne tenez pas compte de ses "injonctions" et vous le remboursez, puisque tel est votre choix, le vendredi 31/01.

Par stepat

Bonjour,

La réponse est simple :

- Il n'y a pas d'obligation juridique de rembourser un cadeau
- Même si tel était le cas s'il passe par la justice il n'aura pas le remboursement avant quelques mois.

Donc vous ne tenez pas compte de ses "injonctions" et vous le remboursez, puisque tel est votre choix, le vendredi 31/01.

Par Isadore

Bonjour,

Un cadeau ça ne se rembourse pas, c'est le principe. Peu importe que le donateur ait ou non un lien avec vous, votre enfant ou votre voisin.

Si cet achat était bien un cadeau aucun remboursement n'est dû, sous aucun délai.

Pour le reste, il faudrait voir à quel titre cette personne exige ce remboursement pour vous répondre.

Par lajeune24

Merci pour vos réponses.

Alors non pas de tromperies étant donné que c'est pas la personne qui partage ma vie, n'y le géniteur de mon enfant.

Mais comme nous sommes mauvais entente et qu'il me dit qu'il a fait appel à un avocat pour récupérer la somme des cadeaux. Mais oui des cadeaux effectués pour ma fille de base. Comme je ne veux pas que l'histoire dure une éternité surtout avec la naissance de ma fille qui arrive je préfère rembourser et être de mon côté honnête.

Maintenant grâce à vos réponses je sais que je peux attendre vendredi et non lui donner mercredi comme il exige.

Merci à vous

Par kang74

Si le doute concernant votre honnêteté est levé, il n'en est pas de même quant à celle de la partie en face puisqu'elle outrepasserait ses droits en demandant la restitution de ce qu'elle vous a donné, en plus en exigeant une date .

Par là, je vous conseille de l'obliger à vous faire un certificat stipulant donc que vous lui donnez l'argent de cette poussette, rappelant qu'elle vous a été offerte auparavant .

Et vous demandez la facture originale : la base quand on paie un objet ...

Par lajeune24

Je pense faire appel à la justice au début vu les propos et les obligations qu'il veut obtenir. Mais aujourd'hui je vais devenir maman et j'ai pas le temps pour les choses si ridicules venant d'une personne plus âgée. De faire intervenir de mon côté la justice fera durer les choses même si je sais que je suis en droit de le faire n'ayant aucun torts mais ça va prendre plus de temps qu'autre chose.

Je vais lui faire moi une lettre recommandée disant que j'ai remboursé la somme à ce jour (vendredi) et je vais lui demander aussi un courrier de sa part vous avez raison en écrivant que je lui rembourse un cadeau qu'il m'avait fait.

Je vous remercie réellement et sincèrement pour les conseils.

Par janus2

Bonjour,

Comme disent les enfants, donner c'est donner...

Cette personne vous a fait des cadeaux, elle n'a aucun droit d'exiger que vous les rendiez, ou pire, que vous les remboursiez.

Les menaces d'action en justice, à mon avis, sont du bluff, ou alors cette personne ne connaît pas le droit car cela ne pourrait pas aboutir.

Par Isadore

je vais lui demander aussi un courrier de sa part vous avez raison en écrivant que je lui rembourse un cadeau qu'il m'avait fait

Il n'a aucune obligation légale de vous faire ce courrier.

'il me dis qu'il a fait appel a un avocat pour récupérer la somme des cadeaux

Si ce ne sont pas des cadeaux de grande valeur et si cette personne n'est pas susceptible d'avoir été victime d'un abus de votre part, aucune chance qu'elle prenne un avocat ni lance une procédure.

La procédure lui coûterait plus cher que la valeur des cadeaux et un avocat lui aurait déconseillé cette démarche.

Je rejoins Janus, c'est du bluff.

Par lajeune24

Bonjour,

Je vous remercie, ce qui pose problème ce matin après lui avoir dit que je voulais pas m'embêter avec des histoires si ridicules.. et lui expliquant que je suis bien gentille d'accepter de lui rembourser alors que je suis en droit de refuser il joue sur le fait que j'ai écrit par message que j'allais lui rembourser donc il me dit que c'est une preuve et qu'il peut se retrouver contre moi si je refuse de le faire aujourd'hui (ce que je ne vais pas faire évidemment)car je me suis engagé a les rembourser et je tiens ce que je dis.